PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 9 avril 2018, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS:

Mmes et MM. les conseillers Stéphane Giard Jean-Luc Nappert

Julie Bourdon Jocelyn Dupuis
Alain Lacasse Denyse Tremblay
Robert Riel Éric Duchesneau
Robert Vincent Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la greffière adjointe, M^e Julie Bertrand, et le directeur général, M. Michel Pinault.

2018-04-0216 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon

appuyé par le conseiller Robert Riel

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0217 Première période de questions des citoyens

1. M. Richard Dubé

M. Richard Dubé, quartier numéro 2, fait mention d'un article paru dans le Journal de Montréal à l'effet que le maire de la Ville d'Amos a décidé de revenir sur son augmentation de salaire de 36 %, vu la contestation des citoyens. M. Dubé dit que c'est simplement pour démontrer que dans certaines villes, les maires écoutent leurs citoyens, ce à quoi M. le Maire répond que le maire de la Ville d'Amos reviendra tout de même avec une décision à prendre concernant son augmentation de salaire, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

M. Dubé poursuit en démontrant l'organigramme de la Ville de Granby et mentionne que les citoyens se situent en haut dudit organigramme et désire que ceci soit considéré. Il fait mention que le conseil de quartier numéro 2 désire travailler avec le conseil municipal en harmonie, ce à quoi M. Bonin répond que c'est également la volonté de la Ville, mais que cette dernière représente l'ensemble des citoyens et non pas un seul secteur.

M. Dubé fait référence à la lettre ouverte de M. Jocelyn Dupuis, laquelle a été publiée il y a quelques semaines dans le journal *La Voix de l'Est* relativement à l'augmentation de salaire des membres du conseil municipal. Il compare le fait que cela ne peut fonctionner comme dans le privé et il propose qu'une séance extraordinaire ait lieu avec les membres du conseil, les conseils de quartiers ainsi que les citoyens, chaque année avant l'adoption du budget, afin de faire un bilan sur ce qui a été fait durant l'année et ce qui est projeté pour l'année suivante. M. Bonin répond que le conseil municipal doit rendre des comptes à l'ensemble des citoyens de la Ville et non pas seulement aux différents conseils de quartiers. Il explique que le conseil municipal informe les citoyens de différentes

façons, soit par des assemblées publiques de consultation, des conférences de presse, ou encore des articles dans les journaux.

M. Dubé donne comme exemple la planification stratégique pour l'avenir de la Ville de Granby et demande si les citoyens pourront participer à cette planification stratégique et propose qu'une invitation soit lancée à l'ensemble des citoyens afin de participer et d'échanger. M. le Maire répond qu'il fait partie du comité pour la planification stratégique et qu'une réunion aura lieu cette fin de semaine avec les membres du conseil ainsi que la haute direction et les membres de la firme Grisvert et mentionne que chaque membre du conseil représente les citoyens faisant partie de son district respectif, et poursuit en mentionnant que les citoyens auront l'occasion d'émettre leur opinion durant cette planification stratégique, en temps et lieu.

M. Dubé termine en mentionnant que lui-même et madame Deslauriers désirent mettre sur pied un comité virtuel du conseil de quartier numéro 2, afin que les citoyens puissent émettre leur opinion.

2. M. Pier-Olivier Labart

M. Pier-Olivier Labart, 552, rue Forand, dit être porte-parole d'un comité de citoyens qui s'est mobilisé concernant une problématique bien précise, soit la cohabitation avec l'Autodrome de Granby et demande quelle est la procédure lors d'un dépôt d'une pétition et pourquoi celle qu'il a transmise au maire n'apparaît pas à l'ordre du jour de la séance publique. M. Bonin lui explique la procédure à suivre afin que celle-ci soit publique.

M. Labart demande s'il y a une ouverture pour une future rencontre avec les différents ministères de l'Environnement, de la Santé, etc., afin d'arriver à une solution et si des échanges avec le promoteur de l'autodrome pouvaient être faits également, ce à quoi M. Bonin répond que pour le moment, aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet et le conseil municipal n'a rien reçu venant du promoteur de l'autodrome non plus.

M. Michel Pinault, directeur général, mentionne à M. Labart que sa pétition est présentement en analyse au Service de la planification et de la gestion du territoire et elle sera déposée lors d'une prochaine rencontre préparatoire du mois d'avril, afin que les membres du conseil puissent discuter des propositions faites dans la pétition, et que si des informations sont manquantes ou doivent être précisées, on communiquera avec lui à ce moment, le cas échéant.

3. M. Marc Fournier

M. Marc Fournier, district 3, désire obtenir de plus amples informations sur la façon de fonctionner afin d'obtenir une meilleure aide pour la maîtrise des médias sociaux, etc. M. le Maire mentionne qu'un programme commencera sous peu à la bibliothèque, ainsi que le Centre d'action bénévole, quant à l'aide à apporter en informatique. Mme Denyse Tremblay l'invite à consulter le Granby vous informe (GVI) pour l'aider dans ses démarches.

4. M. Gilles Bouffard

M. Gilles Bouffard, 390, rue Fournier, mentionne avoir fait la demande de vérifier l'intersection des rues Simonds Sud et Fournier, quant au manque de luminosité le soir et demande si c'est possible qu'un poteau lumineux

soit installé afin d'éclairer plus amplement cette intersection. M. le Maire répond que le Service des travaux publics se déplacera afin d'aller évaluer la situation et que le conseiller municipal de son district lui fera part du résultat à cet effet.

5. M. Pierre-Albert Morin

M. Pierre-Albert Morin, 445, rue Irwin, désire obtenir un suivi quant à son intervention lors de la séance ordinaire du 5 mars dernier, concernant l'intersection des boulevards Boivin et Pie-IX et dit avoir vu qu'un comptage a été effectué, ce à quoi M. Robert Riel, président du Comité de circulation, mentionne que des vérifications sont en cours présentement et qu'un rapport complet sera soumis lors d'une prochaine réunion du Comité de circulation et qu'on va lui revenir à ce sujet.

M. Morin mentionne que quelques personnes faisant partie du district 5 sont intéressées à former un conseil de quartier et invite d'autres personnes intéressées à communiquer avec lui pour en faire partie.

6. M. Paul Morisset

M. Paul Morisset, 432, rue Louis-Hébert, désire faire un suivi au sujet du ruisseau Bouchard et mentionne que la firme qui a effectué l'étude pour ce dossier a déposé un rapport final récemment, ce à quoi M. Bonin répond que ledit rapport n'a pas encore été analysé auprès du Comité environnement, puisque c'est un document complexe à analyser. M. Morisset demande si ce document sera rendu public par la suite, ce à quoi M. le Maire mentionne que tout dépend, selon les règles applicables en matière d'accès à l'information. M. Morisset demande quelle est la marche à suivre afin d'avoir accès à ce document, s'il est rendu public, ce à quoi madame Baudin répond qu'elle a déjà reçu un courriel de sa part concernant cette demande d'accès à l'information et qu'elle l'a transmise au service concerné et que lorsqu'une décision sera prise à savoir si le document sera public ou non, il sera contacté en conséquence. M. Michel Pinault explique qu'une demande d'accès à l'information doit être faite en bonne et due forme, soit remplir un formulaire et le déposer aux Services juridiques. M. Pinault poursuit en mentionnant que le rapport dont il est question est à l'étude pour le moment et sera soumis à une prochaine réunion du Comité environnement et il assure que présentement, le document n'est pas public et ce sera le cas tant et aussi longtemps que le conseil municipal ne l'aura pas vu, ce qui pourrait prendre encore plusieurs semaines.

7. M. Diane St-Jacques

Mme Diane St-Jacques, 547, rue Forand, remercie monsieur Alain Lacasse d'avoir été présent lors du point de presse concernant l'autodrome et mentionne que tout ce qui est désiré à ce sujet, c'est une meilleure cohabitation et les citoyens ne veulent surtout pas fermer l'autodrome.

2018-04-0218 Approbation des procès-verbaux des 5 et 26 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le lundi 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire tenue le lundi 26 mars 2018, ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le lundi 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire tenue le lundi 26 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0219 Refus - Demande de dérogation mineure numéro 2018-80041 - 20, rue Church - Lot numéro 1 143 799, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-061, transmettant la résolution numéro 180313-05 du Comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Tommy Mercier-Dorais, propriétaire, pour l'immeuble situé au 20, rue Church;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Tommy Mercier-Dorais, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 20, rue Church, à Granby, portant le numéro de lot 1 143 799, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180313-05, en date du 13 mars 2018, à l'effet de refuser cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 24 mars 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2018-80041 pour la propriété située au 20, rue Church, portant le numéro de lot 1 143 799 en référence au plan cadastral du Québec, laquelle visait à autoriser l'aménagement d'une piscine creusée jusqu'à 0,47 mètre de la ligne arrière de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1,5 mètre minimum, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Geneviève-llou Boucher, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 5008 de ses minutes, dossier 180069, en date du 1er mars 2018, et ce, pour les motifs ci-après :

- 1. la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux au requérant; et
- 2. il est possible de se conformer à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0220

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2018-80055 – 100, rue Saint-Jude Nord – Lots numéros 1 013 921, 1 013 922, 1 013 931, 1 063 293, 1 063 297, 1 063 302, 1 063 306, 1 063 315 et 2 436 276, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-062, transmettant la résolution numéro 180313-06 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Stéphane Giard explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Christine Slevan, pour l'immeuble situé au 100, rue Saint-Jude Nord;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Christine Slevan a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 100, rue Saint-Jude Nord, portant les numéros de lots 1 013 921, 1 013 922, 1 013 931, 1 063 293, 1 063 297, 1 063 302, 1 063 306, 1 063 315 et 2 436 276, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 180313-06, en date du 13 mars 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que le présent projet constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle et que l'acceptation de la présente demande ne causera pas de préjudice aux propriétés voisines.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 24 mars 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80055 pour la propriété située au 100, rue Saint-Jude Nord, portant les numéros de lots 1 013 921, 1 013 922, 1 013 931, 1 063 293, 1 063 297, 1 063 302, 1 063 306, 1 063 315 et 2 436 276, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une superficie de terrain gazonné ou autrement aménagé avec des arbres ou des arbustes jusqu'à 14 % dans le cadre d'un projet d'ensemble, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 30 %, le tout en référence au plan d'implantation produit par la firme Stantec sous le numéro 159100417 de projet en date du 8 février 2018 ainsi qu'au plan projet d'aménagement de certaines allées de circulation et des surfaces végétalisées préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, en date du 23 février 2018 et portant le numéro 17136 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0221

Refus - Demande de dérogation mineure numéro 2018-80030 - 470, rue Dufferin - Lots numéros 3 291 818, 4 415 603 et 5 490 492, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-039, transmettant la résolution numéro 180220-15 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Vincent explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Julie Girardot, représentante de Girardot & Ménard Itée, pour l'immeuble situé au 470, rue Dufferin;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Girardot, représentante de Girardot & Ménard Itée, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 470, rue Dufferin, à Granby, portant les numéros de lots 3 291 818, 4 415 603 et 5 490 492 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180220-15, en date du 20 février 2018, à l'effet de refuser cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal La Voix de l'Est, édition du 24 mars 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est: proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2018-80030 pour la propriété située au 470, rue Dufferin, portant les numéros de lots 3 291 818, 4 415 603 et 5 490 492 en référence au plan cadastral du Québec, laquelle visait à autoriser l'installation d'une fontaine d'eau jusqu'à 0,7 mètre de la ligne arrière de lot, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1,5 mètre, le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteurgéomètre, sous le numéro 21108 de ses minutes, dossier GBY10100348, en date du 31 janvier 2018, et ce, pour les motifs ci-après :

- la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux à la requérante; et
- il est possible de se conformer à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0222

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2018-80031 -470, rue Dufferin - Lots numéros 3 291 818, 4 415 603 et 5 490 492, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-040, transmettant la résolution numéro 180220-16 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Vincent explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Julie Girardot, représentante de Girardot & Ménard Itée, pour l'immeuble situé au 470, rue Dufferin;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Girardot, représentante de Girardot & Ménard Itée, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 470, rue Dufferin, à Granby, portant les numéros de lots 3 291 818, 4 415 603 et 5 490 492, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180220-16, en date du 20 février 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- 1. le mur de maçonnerie sera utilisé comme un monument et non comme une clôture;
- 2. la longueur de l'ouvrage;
- 3. la dérogation est jugée mineure; et
- 4. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 24 mars 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80031 pour la propriété située au 470, rue Dufferin, portant les numéros de lots 3 291 818, 4 415 603 et 5 490 492, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser la construction d'un muret de pierres d'une hauteur d'environ 2 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1,2 mètre maximum pour les murs de maçonnerie pour un usage autre que résidentiel.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0223

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2018-80047 – 1038, rue Denison Ouest – Lot numéro 2 596 630, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-063, transmettant la résolution numéro 180313-07 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Jocelyn Dupuis explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jacques Péloquin, pour l'immeuble situé au 1038, rue Denison Ouest;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Péloquin a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1038, rue Denison Ouest, portant le numéro de lot 2 596 630, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 180313-07, en date du 13 mars 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que le projet de morcellement a déjà été accepté en 2015 et 2017, que la largeur de l'emprise établie au Règlement de lotissement était de 15 mètres.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 24 mars 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80047 pour la propriété située au 1038, rue Denison Ouest, portant le numéro de lot 2 596 630, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une emprise de rue d'une largeur jusqu'à 15 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est prescrite à un minimum de 20 mètres pour les secteurs avec fossés, canalisés ou non, le tout en référence au plan cadastral parcellaire préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteurgéomètre, sous le numéro 21134 de ses minutes et GBY10101094 de son dossier en date du 14 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0224

Renonciation de participation du maire de la ville-centre au Comité technique de la MRC de La Haute-Yamaska – Réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-014:

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Yamaska vient d'enclencher un processus visant à réaliser un plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDERANT QUE la MRC de La Haute-Yamaska s'apprête à constituer le Comité technique du PDZA qui sera composé de 11 représentants, dont 3 membres du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 82 du *Code municipal du Québec*, tout comité nommé par le conseil d'une MRC dont le territoire comprend celui d'une ville-centre doit conférer un siège au maire de la ville-centre, à moins que cette dernière n'y ait renoncé au préalable;

CONSIDÉRANT la demande du maire de la Ville de Granby de ne pas participer à ce comité de la MRC;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la non-participation du maire, M. Pascal Bonin, au Comité technique du Plan de développement de la zone agricole (PDZA); et

d'informer la MRC de La Haute-Yamaska de sa renonciation au siège qui lui est dévolu sur ce comité.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0225

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Fonds des petites collectivités – Centre aquatique – Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) – Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉES)

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2018-012;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Centre aquatique est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités du programme Nouveau fonds chantiers Canada-Québec;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente reçu à la Ville de Granby et déjà signé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Ville de Granby visant une aide financière accordée à la Ville pour le projet de construction d'un nouveau centre aquatique, copie dudit protocole étant jointe au sommaire BP-2018-012.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0226

Appui – Programme de supplément au loyer – La Maison Arc-en-ciel

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-016:

CONSIDÉRANT le projet de La Maison Arc-en-ciel pour l'achat d'un édifice d'environ six (6) unités de logement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la participation de la Ville de Granby au Programme de Supplément au Loyer pour le projet d'acquisition par La Maison Arc-en-ciel d'un édifice à logement d'environ six (6) unités, à Granby; et

d'autoriser l'engagement de la Ville de Granby, dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévu à l'intérieur de la convention d'exploitation, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 134-2018, 001-2019, 001-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 22 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0227

Journées portes ouvertes des 1^{er} et 2 juin 2018 – Gratuité du transport en commun

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-018;

CONSIDÉRANT l'événement des portes ouvertes de la Ville qui se tiendra les 1^{er} et 2 juin 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder la gratuité du transport en commun à la population de Granby à l'occasion de l'événement des portes ouvertes qui sera tenu les 1^{er} et 2 juin 2018, le tout pour un montant approximatif maximal de 2 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 149-2018, en date du 3 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0228

Réaménagement centre-ville - Vélos

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2018-013;

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du centre-ville de Granby;

CONSIDÉRANT le processus de démarche citoyenne, via le groupe de travail consultatif, effectué en 2017;

CONSIDÉRANT le plan de mobilité active de la Ville de Granby, lequel vise la création d'un lien à cet endroit;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de développement commercial et touristique;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon appuyé par le conseiller Robert Riel

d'approuver la mise en place d'un corridor de mobilité active sur la rue Principale (entre l'accès situé près de l'église Saint-Georges et la rue Saint-Hubert) aménagé de façon saisonnière selon les besoins pour le transport à vélo et les besoins en cases de stationnement, le tout conditionnellement à ce que les plans finaux soient soumis au conseil municipal pour approbation.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0229

Décret de travaux – Ordres de changements 5, 9, 10, 12 à 14 et 17 à 24 – Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction – Contrat numéro 192/2017 – Céleb Construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-015;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjugé à Céleb Construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de construction de l'église Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif des ordres de changements numéros 5, 9, 10, 12 à 14 et 17 à 24 en annexe au sommaire numéro BP-2018-015;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de décréter des travaux supplémentaires au contrat de construction de l'église Notre-Dame numéro 192/2017;

d'accepter les ordres de changements numéros 5, 9, 10, 12 à 14 et 17 à 24 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 192/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2018-015 et entraînant une dépense supplémentaire de 34 987,12 \$, taxes en sus, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 165-2018, en date du 4 avril 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 34 987 \$ du surplus libre au projet 90675.11.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0230

Désignation – Fourrière en vertu de l'article 4 du *Code de la sécurité routière* – 10068292 Canada inc. (Remorquage Ouellet) – 650, rue du Luxembourg

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de police, sous le numéro SP-2018-002;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.) a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du *Code de la sécurité routière* sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Granby demeure la fourrière municipale principale auprès de la S.A.A.Q. sur le territoire de Granby;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas la Ville de Granby à utiliser les services de la société 10068292 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE la société 10068292 Canada inc. pourra desservir, entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et le Contrôle routier Québec (S.A.A.Q.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la société 10068292 Canada inc. à opérer une fourrière d'autos au 650, rue du Luxembourg à Granby, et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.), sur le territoire de la Ville de Granby;

que la société 10068292 Canada inc. devra se conformer aux exigences de la S.A.A.Q., dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la S.A.A.Q.;

que les installations de la société 10068292 Canada inc. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la Ville de Granby; et

que la Ville de Granby se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0231

Offre d'achat – Lots numéros 1 403 231, 4 655 777 et 5 989 316, CQ – Société immobilière Confort Plus inc.

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-047:

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue par Société immobilière Confort Plus inc., afin d'acquérir les lots numéros 1 403 231, 4 655 777 et 5 989 316, du cadastre du Québec, d'une superficie totalisant 37 230,1 mètres carrés (400 746,46 pi²);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-10-1024 adoptée lors de la séance du 3 octobre 2016:

CONSIDÉRANT la résolution du 20 mars 2018 du conseil d'administration de la société Développement Hamel inc., renonçant au droit de premier refus pour l'achat du terrain portant le numéro de lot 5 989 316, CQ;

CONSIDÉRANT QUE la copie du certificat du trésorier émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., chap. I-0.1), accompagne la résolution;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de prendre acte de la renonciation du droit de premier refus de la société Développement Hamel inc. pour l'achat du terrain portant le numéro de lot 5 989 316, CQ;

d'autoriser la vente des lots numéros 1 403 231, 4 655 777 et 5 989 316, du cadastre du Québec, à Société immobilière Confort Plus inc., pour la somme de 200 370,73 \$, au prix fixé à 0,50 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément à l'offre d'achat datée du 28 février 2018, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-047;

d'autoriser la signature d'une servitude de passage et de non-construction de trois (3) mètres de largeur, de chaque côté des conduites municipales situées directement sous les lots numéros 1 403 231 et 4 655 777, CQ, présentement vendus, et ce, pour le maintien et l'entretien de ces infrastructures; et

d'autoriser la signature d'une servitude de passage et de non-construction d'un (1) mètre de largeur, de chaque côté du poteau d'incendie situé sur le lot numéro 5 989 316, CQ, présentement vendu, et ce, pour le maintien et l'entretien de cette infrastructure.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0232

Offre d'achat – Lot numéro 6 012 648, CQ – Partie d'emprise de la rue des Cimes – M. Jean-Pierre Gibeault – Mme Maryse Duranleau

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-048;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue par M. Jean-Pierre Gibeault et Mme Maryse Duranleau, afin d'acquérir une partie de l'emprise de la rue des Cimes, étant le lot numéro 6 012 648, du cadastre du Québec, d'une superficie de 223,2 mètres carrés (2 402,50 pi²);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la vente du lot numéro 6 012 648, du cadastre du Québec, étant une partie de l'emprise de la rue des Cimes, à M. Jean-Pierre Gibeault et Mme Maryse Duranleau, pour la somme de 7 500 \$, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément à l'offre d'achat en date du 14 mars 2018, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-048; et

d'enlever, à toute fin que de droit, le caractère de rue publique à la portion de terrain présentement vendue.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0233

Offre d'achat – Partie du lot numéro 1 100 725, CQ – Partie de l'emprise de la rue Évangéline – Bail de cases de stationnement – Les Immeubles G. Dion inc.

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-050;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par M. Gaétan Dion, président, secrétaire et trésorier de la société Les Immeubles G. Dion inc., afin d'acquérir une partie de l'emprise de la rue Évangéline, connue comme étant le lot numéro 1 100 725, CQ, d'une superficie approximative de 65 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE dans l'exploitation de son commerce « Le St-Ambroise Restaurant Pub », il a été convenu avec la société Les Immeubles G. Dion inc. qu'un bail sera signé concernant quinze (15) cases de stationnement situées sur une partie de l'emprise de la rue Évangéline, et ce, afin de régulariser l'empiètement desdites cases sur le domaine municipal;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la vente d'une partie de l'emprise de la rue Évangéline, connue comme étant le lot numéro 1 100 725, CQ, à la société Les Immeubles G. Dion inc., d'une superficie de 65 m² (700 pi²), pour la somme approximative de 7 000 \$, au taux établi à 10,00 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément à l'offre d'achat datée du 26 mars 2018, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-050;

d'enlever, à toute fin que de droit, le caractère de rue publique à la portion de terrain présentement vendue; et

d'autoriser la conclusion d'un bail entre la Ville de Granby et la société Les Immeubles G. Dion inc., dans le but de régulariser l'empiètement de ses cases de stationnement situées sur le domaine municipal, soit pour quinze (15) cases de stationnement, lesquelles sont situées sur le lot numéro 1 100 725, CQ, pour une durée d'une (1) année, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, non renouvelable, le tout selon les conditions stipulées dans le projet de bail, lequel est joint au sommaire numéro SJ-2018-050.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0234

Comité de circulation – Réunion du 14 mars 2018 (version en date du 27 mars 2018) – Recommandations pour acceptation par le conseil municipal

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-046:

CONSIDÉRANT la réunion du Comité de circulation du 14 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver les recommandations du Comité de circulation suite à la réunion du 14 mars 2018, sauf pour le point suivant, lequel fera l'objet d'une résolution distincte :

 point 3.2 intitulé: « Demande de réduction de vitesse de 70 km/h à 50 km/h entre les boulevards Industriel et Fortin - rue Simonds Sud »;

et que le compte rendu (version en date du 27 mars 2018) soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0235

Comité de circulation – Point 3.2 du compte rendu de la réunion du 14 mars 2018 – Demande de réduction de vitesse de 70 km/h à 50 km/h entre les boulevards Industriel et Fortin – rue Simonds Sud

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-046;

CONSIDÉRANT le point 3.2 du compte rendu de la réunion du Comité de circulation tenue le 14 mars 2018, concernant la demande de réduction de vitesse de 70 km/h à 50 km/h entre les boulevards Industriel et Fortin – rue Simonds Sud:

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de circulation à l'effet de refuser cette demande;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de suivre la recommandation du Comité de circulation lors de sa réunion du 14 mars 2018 prévue au point 3.2 du compte rendu, soit de refuser la demande de réduction de vitesse de 70 km/h à 50 km/h entre les boulevards Industriel et Fortin – rue Simonds Sud.

Le maire appelle le vote sur cette demande :

Votent pour : M. Stéphane Giard;

M. Jean-Luc Nappert;Mme Denyse Tremblay;

M. Robert Riel;M. Robert Vincent.

Votent contre: Mme Julie Bourdon:

M. Jocelyn Dupuis;M. Alain Lacasse;M. Éric Duchesneau;Mme Catherine Baudin.

Le nombre de votes en faveur et le nombre de votes en défaveur étant égaux, M. le Maire Pascal Bonin vote en faveur de la proposition.

Adoptée sur division

2018-04-0236

Cour municipale – Mauvaises créances – Fermeture administrative – Mai à décembre 2017

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-041, sous réserve des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévus à la L.A.I.;

CONSIDÉRANT les dossiers de la cour municipale qui sont jugés comme étant irrécouvrables;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser Me Renée Roy, greffière à la cour municipale, à procéder à la fermeture administrative des dossiers de mauvaises créances mentionnés dans la liste jointe au sommaire numéro SJ-2018-041, pour la période de mai à décembre 2017, laquelle liste totalise un montant de 9 920,33 \$, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 129-2018, en date du 15 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0237

Mandat – Procureur de la cour municipale – Me Antony Leclerc – Me Carline Boisvert – Dorion Leclerc, avocats inc.

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-034;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de mandater Me Antony Leclerc, avocat, de la firme Dorion Leclerc, avocats inc., à représenter la Ville comme procureur à la cour municipale, et ce, pour une période de deux (2) ans à compter de la présente résolution;

de mandater Me Carline Boisvert, avocate, à titre de substitut, et ce, à compter de la présente résolution; et

d'autoriser les Services juridiques à signer tout document afin de donner plein effet à la présente décision.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 133-2018 et 001-2019, en date du 21 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0238

Règlement hors cour – Favreau Blais et Cima+ S.E.N.C. – Caserne – 125, rue Simonds Sud – Dossier de cour numéro 460-17-001685-122

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-049;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser l'entente de règlement hors cour du dossier numéro 460-17-001685-122, relativement à la conception de la caserne de pompières et de pompiers située au 125, rue Simonds Sud, pour un montant de 115 000 \$ en capital, intérêts et frais; et

d'autoriser Me Marilyse Racicot, avocate chez Racicot Chandonnet, avocats, ainsi que les avocats des Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0239

Entente – Ville de Bromont – Aide pour la protection contre l'incendie – Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-044;

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, signée le 9 août 2010 avec la Ville de Bromont, ainsi que l'addenda à l'entente signé le 23 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente sera renouvelée pour un (1) an le 9 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser le renouvellement de l'entente signée entre la Ville de Granby et la Ville de Bromont concernant l'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, pour douze (12) mois, soit jusqu'au 8 août 2019, selon les mêmes conditions prévues à l'entente ainsi qu'à l'addenda, lesquels documents sont joints au sommaire numéro SJ-2018-044.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0240

Entente – Commissaire à la déontologie policière – Communication de renseignements personnels – Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-045;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Granby détient, à titre d'organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, des renseignements personnels et confidentiels liés à la fonction de ses membres policiers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la police*, le Commissaire à la déontologie policière a pour fonction principale de recevoir et d'examiner une plainte formulée par toute personne contre une policière ou un policier dans l'exercice de ses fonctions et constituant un acte dérogatoire au sens de la loi;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire au Commissaire, dans l'application des dispositions pertinentes de la *Loi sur la police*, de s'assurer de l'identification de chaque policière ou policier visé(e) par une plainte en déontologie policière, son appartenance à un service policier et l'application d'une sanction imposée par un tribunal compétent;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent établir des règles quant à la procédure de communication de renseignements personnels et confidentiels concernant les membres du corps de police de la Ville, le tout en conformité avec les lois applicables en matière d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue entre le Commissaire à la déontologie policière et le Service de police de la Ville de Granby vient à échéance le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente:

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser le renouvellement de l'entente sur le cadre de communication de renseignements personnels et confidentiels concernant les membres policiers du Service de police de la Ville de Granby, conclue entre le Commissaire à la déontologie policière et le Service de police de la Ville de Granby, pour douze (12) mois, soit jusqu'au 16 juillet 2019, aux mêmes conditions prévues à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-045.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0241

Entente – Location à M. Michel Hauver – Terrains rue Bernard – Exploitation agricole – Lots 3 378 688, 3 378 689, 3 378 690, 1 398 595 et 1 398 596, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-043:

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acheté, en 2012, le lot numéro 3 378 688 et, en 2014, les lots numéros 1 398 595 et 1 398 596, tous du cadastre du Québec, situés sur la rue Bernard;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis, en 2017, les lots numéros 3 378 689 et 3 378 690, cadastre du Québec, situés sur la rue Bernard;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'été 2012, le conseil autorise M. Michel Hauver, agriculteur, à faire les foins sur le lot numéro 3 378 688, cadastre du Québec, depuis 2014 sur les lots numéros 1 398 596 et 1 398 595, cadastre du Québec, et depuis 2017, sur les lots numéros 3 378 689 et 3 378 690, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Hauver désire continuer à exploiter tous ces emplacements pour la saison 2018, pour un loyer de 1 800 \$;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser M. Michel Hauver, agriculteur, à poursuivre la tonte du foin sur les lots numéros 3 378 688, 3 378 689, 3 378 690, 1 398 595 et 1 398 596, cadastre du Québec, propriétés de la Ville de Granby, tous situés sur la rue Bernard, et ce, pour un bail de 1 800 \$ pour la saison 2018, payable dans les trente (30) jours suivants la résolution, avec la condition que la Ville puisse mettre fin à l'entente en tout temps, sur préavis de trente (30) jours, et sans devoir motiver sa décision, le loyer étant, dans ce cas, ajusté au prorata du nombre de jours de la saison; et

d'autoriser le locataire, dans le cadre de la présente autorisation, à effectuer tout ce qui est accessoire à la culture, dont l'épandage d'engrais, en respectant les règles en vigueur.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0242

Autorisation de signature – Entente – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (CIUSSS) – Installation d'un abribus – Lot numéro 2 781 587, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-051:

CONSIDÉRANT le besoin d'installer un abribus sur la propriété du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (CIUSSS);

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Granby et le CIUSSS;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la signature d'une entente de prêt à usage avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (CIUSSS), afin d'installer un abribus sur leur propriété, connue comme étant le lot numéro 2 781 587, CQ, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-051.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0243

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 18 février au 3 avril 2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-074;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 18 février au 3 avril 2018, soit :

- les comptes pour la période du 24 février au 3 avril 2018, pour la somme de 10 791 399,30 \$, et
- les salaires pour la période du 18 février au 24 mars 2018 pour la somme de 1 620 639,53 \$

pour un total de 12 412 038,83 \$, soit déposée, et

de ratifier l'engagement financier excédant l'année financière en cours suivant :

1. Renouvellement d'abonnement - Gestion des matières dangereuses -

CTE – 1 an Réf. : 069/2018

Du 1er février 2018 au 31 janvier 2019

Fournisseur: Maerix inc.

Dépense annuelle, taxes incluses 5 548,69 \$

2. Gardiens de sécurité non armés, contrat annuel pour encans municipaux, séances à la cour municipale et quartier cellulaire

Réf.: 037/2018

Du 31 mars 2018 au 1er avril 2019

Fournisseur : G.O. Sécurité

Dépense annuelle estimée, taxes incluses...... 5 000,00 \$

3. Entretien annuel, Scan Pro 2000 – Archives

Réf.: 086/2018

Du 4 mars 2018 au 3 mars 2019

Fournisseur : Nimble Information Stratégie inc.

Dépense annuelle, taxes incluses 1 437,19 \$

4. Entretien annuel, copieur XKP537449 - Travaux publics

Réf.: 059/2014

Du 1er mai 2018 au 30 avril 2019

Fournisseur: Xerox

Dépense annuelle estimée, taxes incluses...... 4 123,54 \$

5. Entretien annuel, copieur XKP515922 – Bureau SPGT

Réf.: 067/2014

Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

Fournisseur : Xerox

Dépense annuelle estimée, taxes incluses...... 6 098,32 \$

Entretien annuel, 4 copieurs – Police: PBB011210, Ressources humaines:
 PBB010655, Travaux publics (roulotte): PBB010682 et Incendies:

XKK401537 Réf.: 064/2014

Du 1er mars 2018 au 28 février 2019

Fournisseur : Xerox

7. Licence annuelle FME – Géomatique

Réf.: 095/2018

Du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 Fournisseur : Solutions Consortech

Dépense annuelle, taxes incluses 1 034,78 \$

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 166-2018 et 001-2019, en date du 4 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0244 Demande d'aide discrétionnaire – Brix – Cinq (5) ans – Fabrication de suppléments alimentaires faits à 100 % de sirop d'érable

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances sous le numéro SF-2018-075;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la société Brix a fait parvenir une demande d'aide discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par la société Brix créera de trois (3) à cinq (5) emplois;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser le versement d'une aide discrétionnaire de 10 000 \$ à Brix, conditionnellement à ce que cette aide financière fasse l'objet d'une entente de principe dans laquelle le promoteur s'engage à remettre la somme reçue, advenant le déménagement de la totalité de l'entreprise à l'extérieur de Granby, et ce, pour cinq (5) ans suivant la date de signature, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéros 161-2018, en date du 4 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0245

Demande d'aide discrétionnaire – Fusion Solution inc. – Cinq (5) ans – Emballage et conditionnement de produits cosmétiques, soins personnels produits de santé naturelle et pharmaceutiques

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances sous le numéro SF-2018-068;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la société Fusion Solution inc. a fait parvenir une demande d'aide discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par la société Fusion Solution inc. rapatriera près de cinquante-cinq (55) emplois actuels de Saint-Alphonse-de-Granby à Granby ainsi que la création potentielle d'emplois;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser le versement d'une aide discrétionnaire de 10 000 \$ à Fusion Solution inc., conditionnellement à ce que cette aide financière fasse l'objet d'une entente de principe dans laquelle le promoteur s'engage à remettre la somme reçue, advenant le déménagement de la totalité de l'entreprise à l'extérieur de Granby, et ce, pour cinq (5) ans suivant l'acception de la subvention par l'entreprise, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 160-2018, en date du 4 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0246

Autorisation dans le cadre du Programme Appels de projets en développement des collections auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec – Confirmation d'engagement – Projet 2017-2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances sous le numéro SF-2018-048;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de confirmer l'engagement de la Ville de Granby à financer la totalité du projet ainsi que le montant de la subvention, laquelle sera versée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), soit pour un montant total de 350 300 \$ pour le projet 2017-2018, et d'une subvention versée par le MCCQ pour un montant maximal de 233 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0247

Autorisation dans le cadre du Programme Appels de projets en développement des collections auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec – Autorisation d'un mandataire

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances sous le numéro SF-2018-048;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la bibliothécaire espace clientèle de la bibliothèque, madame Marieve Massé, ou le trésorier, à agir à titre de mandataire au nom de la Ville de Granby pour le programme Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019, tant pour le dépôt de la demande dans Di@pason que pour la signature de la convention.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0248

Autorisation dans le cadre du Programme Appels de projets en développement des collections auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec – Confirmation d'engagement – Projet 2018-2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances sous le numéro SF-2018-048;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de confirmer l'engagement de la Ville de Granby à financer la totalité du projet ainsi que le montant de la subvention, laquelle sera versée par le MCCQ, soit pour un montant total de 361 000 \$ pour le projet 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0249

Adjudication du contrat numéro 023/2018 – Services professionnels – Études préparatoires, plans, devis et surveillance – Rue St-Michel et retrait du déversoir – Cima+ S.E.N.C.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-052;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 023/2018 pour la réalisation d'un mandat de services professionnels pour études préparatoires, conception de plans et devis pour la rue St-Michel et le retrait du déversoir, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, Cima+ S.E.N.C., pour un montant total, taxes incluses, de 21 500,33 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 169-2018, en date du 4 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 5 février 2018, à l'addenda n° 1 en date du 16 février 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 28 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0250

Adjudication du contrat numéro 028/2018 – Fourniture et livraison de béton de ciment – Béton Granby, division de Les Carrières de Saint-Dominique Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-065;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'adjuger le contrat numéro 028/2018 pour la fourniture et la livraison de béton de ciment pour la période du 9 avril 2018 au 30 mars 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, Béton Granby, division de Les Carrières de Saint-Dominique Itée, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 131 287,08 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 141-2018 et 001-2019, en date du 27 mars 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 2 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0251

Adjudication du contrat numéro 030/2018 – Fourniture et chargement de pierre concassée – Les Carrières de Saint-Dominique Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-066;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'adjuger le contrat numéro 030/2018 pour la fourniture et le chargement de pierre concassée en tenant compte du coût de revient à la tonne métrique par produit, incluant la taxe de vente provinciale et le coût du transport effectué par les employés municipaux, pour la période du 9 avril 2018 au 30 mars 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit :

Les Carrières de Saint-Dominique Itée

Pierre 0-5 mm : 6 611,06 \$; Pierre MG-20 : 47 703,13 \$; Pierre MG-56 : 7 778,06 \$;

Pierre nette 3-5 mm: 91 462,61 \$;

Pierre d'enrochement 100-200 mm : 4 556,46 \$;

le tout pour une dépense totale estimée, taxes incluses, de 158 111,32 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 156-2018 et 001-2019, en date du 4 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 2 mars 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 19 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0252

Adjudication du contrat numéro 031/2018 – Fourniture de bitume d'accrochage – Les Émulsions Bourget inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-063;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'adjuger le contrat numéro 031/2018 pour la fourniture de bitume d'accrochage pour la saison 2018, soit du 9 avril 2018 au 30 mars 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Émulsions Bourget inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 97 153,88 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 151-2018, en date du 3 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 6 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0253

Adjudication du contrat numéro 035/2018 - Services professionnels en actuariat pour la gestion du régime d'assurances collectives - Morneau Shepell Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-056;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 035/2018 pour la réalisation d'un mandat de services professionnels en actuariat pour la gestion du régime d'assurances collectives, pour trois (3) ans, soit du 9 avril 2018 au 31 décembre 2021, avec possibilité de deux (2) reconductions d'une année chacune, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, Morneau Shepell Itée, pour un montant total, taxes incluses, de 76 745,81 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 145-2018, 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 27 mars 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 12 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0254

Adjudication du contrat numéro 036/2018 – Gestion des dossiers du programme d'adaptation de domicile (PAD) – Jacques Richard (Techno-Spec)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-040;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 036/2018 pour la réalisation d'un mandat de service de soutien technique pour la gestion des dossiers du programme d'adaptation de domicile (PAD), pour une période de deux (2) ans, de l'adjudication jusqu'au 31 mars 2020, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, Jacques Richard (Techno-Spec), pour un montant total estimé, taxes incluses, de 74 043,90 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier

numéros 146-2018, 001-2019 et 001-2020, en date du 27 mars 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 5 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0255

Adjudication du contrat numéro 042/2018 – Lavage extérieur de vitres – Ménagex (Léger) inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-070;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 042/2018 pour le service de lavage extérieur des vitres des différents bâtiments municipaux, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2021, ou à l'atteinte du montant total adjugé, au plus bas soumissionnaire conforme, Ménagex (Léger) inc., pour un montant total, taxes incluses, de 40 942,60 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 168-2018, 001-2019 et 001-2020, en date du 4 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 16 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0256

Adjudication du contrat numéro 049/2018 – Vidange de puisards – 3 ans – Enviro 5 inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-055;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 049/2018 pour le nettoyage et la vidange des puisards pour une période de trois (3) ans, soit du 15 avril 2018 au 14 avril 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Enviro 5 inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 104 770,97 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 144-2018, 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 27 mars 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 19 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0257

Adjudication du contrat numéro 054/2018 – Fourniture, livraison et mise en marche d'une poinçonneuse à matrice – Séguin Machinerie Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-060:

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 054/2018 pour la fourniture, la livraison et la mise en marche d'une poinçonneuse à matrice, au plus bas soumissionnaire conforme,

Séguin Machinerie Itée, pour un montant total, taxes incluses, de 25 007,06 \$, payable à même le fonds de roulement, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 140-2018, en date du 27 mars 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 2 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0258

Adjudication du contrat numéro 061/2018 – Fourniture et livraison de bennes 4 saisons – Tenco inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-061;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 061/2018 pour la fourniture et la livraison de bennes 4 saisons, au plus bas soumissionnaire conforme, Tenco inc., pour un montant total, taxes incluses, de 275 000,65 \$, payable à même les fonds des dépenses en immobilisations et de roulement, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 152-2018, en date du 3 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 2 mars 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 12 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0259

Adjudication du contrat numéro 062/2018 – Fourniture et installation de modules de jeux – Parc Sweibell, de Lachute et Rondeau – Techsport inc. – Atelier Go-Élan inc. – Équipements récréatifs jambette inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-058;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'adjuger le contrat numéro 062/2018 pour la fourniture et l'installation de modules de jeux pour trois (3) parcs, soit le parc Sweibell, de Lachute et Rondeau, aux soumissionnaires conformes ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, soit :

Parc Sweibell:

Techsport inc., pour un montant total, taxes incluses, de 23 315,55 \$;

Parc Lachute:

Atelier Go-Élan inc., pour un montant total, taxes incluses, de 29 554,97 \$;

Parc Rondeau:

Équipements récréatifs jambette inc., pour un montant total, taxes incluses, de 38 337,12 \$;

payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 167-2018, en date du 4 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 7 mars 2018, à l'addenda n° 1 en date du 12 mars 2018, à l'addenda n° 2 en date du 13 mars 2018, à l'addenda n° 3 en date du 14 mars 2018 et à l'addenda n° 4 en date du 15 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0260

Adjudication du contrat numéro 068/2018 – Fourniture et installation de 3 agitateurs solaires au réservoir Lemieux – Plomberie & Chauffage Topp 2006 inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-062;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 068/2018 pour la fourniture et l'installation de 3 agitateurs solaires au réservoir Lemieux, au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie & Chauffage Topp 2006 inc., pour un montant total, taxes incluses, de 263 738,85 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 153-2018, en date du 3 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 7 mars 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 13 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0261

Adjudication du contrat numéro 074/2018 – Achat d'un véhicule d'occasion Ford Edge 2015 – Formule Ford inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-064;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 074/2018 pour la fourniture d'un véhicule d'occasion Ford Edge 2015, au plus bas soumissionnaire conforme, Formule Ford inc., pour un montant total, taxes incluses, de 28 858,73 \$, payable à même le fonds de roulement, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 142-2018, en date du 27 mars 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 6 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0262

Adjudication du contrat numéro 075/2018 – Fourniture et livraison d'une rétrocaveuse – 8348871 Canada inc. (Longus Estrie)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-067;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 075/2018 pour la fourniture et la livraison d'une rétrocaveuse et en option, le rachat d'une rétrocaveuse JCB modèle 214 de l'année 1999, au plus bas soumissionnaire conforme, 8348871 Canada inc. (Longus Estrie) pour un montant total, taxes incluses, de 156 014,56 \$, payable à même le fonds de roulement, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 162-2018, en date du 4 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en

date du 2 mars 2018, à l'addenda n° 1 en date du 13 mars 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 15 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0263

Adjudication du contrat numéro 077/2018 – Location de conteneurs – Sani-Eco inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-072;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 077/2018 pour la location de conteneurs pour la période du 9 avril 2018 au 8 avril 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, Sani-Eco inc., pour un montant total, taxes incluses, de 21 531,94 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 157-2018 et 001-2019, en date du 4 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 19 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0264

Adjudication du contrat numéro 079/2018 – Transport et disposition de résidus organiques – EnGlobe Corp.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-071:

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 079/2018 pour le transport et la disposition de résidus organiques, au plus bas soumissionnaire conforme, EnGlobe Corp., pour un montant total, taxes incluses, de 20 695,50 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 164-2018, en date du 4 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 16 mars 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 22 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0265

Adjudication du contrat numéro 083/2018 – Fourniture, livraison et installation d'un pont roulant (2^e demande) – Pont roulant Protech inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-069:

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'adjuger le contrat numéro 083/2018 pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un pont roulant, au soumissionnaire le plus bas conforme, Pont roulant Protech inc., pour un montant total, taxes incluses, de 48 500 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat

du trésorier numéro 163-2018, en date du 4 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 16 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0266

Adjudication du contrat numéro 091/2018 – Location d'un véhicule électrique (2º demande) – 9079-2052 Québec inc. (Kia de Granby)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-059;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'adjuger le contrat numéro 091/2018 pour la location d'un véhicule électrique pour une période de quarante-huit (48) mois, au plus bas soumissionnaire conforme, 9079-2052 Québec inc. (Kia de Granby), pour un montant total, taxes incluses, de 19 080,15 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 154-2018, en date du 3 avril 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 19 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0267

Reconduction numéro 1 du contrat numéro 054/2017 - Travaux de soudure - 9130-6753 Québec inc. (Métaux-Fer)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-053:

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-05-0412, par laquelle le conseil adjugeait le contrat numéro 054/2017 pour les services de soudeurs sur demande à la société 9130-6753 Québec inc. (Métaux-Fer);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon

appuyé par le conseiller Robert Vincent

de reconduire le contrat numéro 054/2017 pour les services de soudeurs sur demande à 9130-6753 Québec inc. (Métaux-Fer) pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, aux prix unitaires majorés de 2 %, pour un montant total annuel estimé, taxes incluses, de 86 263,90 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 139-2018 et 001-2019, en date du 27 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0268

Reconduction numéro 2 du contrat numéro 038/2016 – Entrepreneur en plomberie – Plomberie Brière inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-054:

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-04-0287, par laquelle le conseil adjugeait le contrat numéro 038/2016 pour les services d'entrepreneur en plomberie à Plomberie Brière inc.;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard appuyé par le conseiller Robert Riel

de reconduire le contrat numéro 038/2016 pour les services d'entrepreneur en plomberie à Plomberie Brière inc., pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, aux taux horaires soumis, majorés de 2 %, selon l'article 1.3 des conditions particulières, pour un montant annuel estimé, taxes incluses, de 314 114,52 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 143-2018 et 001-2019, en date du 27 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0269

Approbation des critères – Services professionnels – Auscultation du réseau routier et trottoirs – Dossier numéro 088/2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-073;

CONSIDÉRANT les mandats de services professionnels en ingénierie pour auscultation du réseau routier et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire le système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les services d'ingénierie sont des services professionnels à exercice exclusif;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'approuver les critères de sélection et de pondération suivants pour le mandat de services professionnels pour auscultation du réseau routier et trottoirs, à savoir :

-	Expérience de la firme soumissionnaire	25 points
-	Expérience du chargé de projet	25 points
-	Organisation de la firme	25 points
-	Méthodologie	20 points
-	Qualité de l'offre de service	5 points

Total 100 points

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0270

Approbation des critères – Élaboration d'un plan directeur d'aménagement du centre-ville – Dossier numéro 103/2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-079;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire le système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède 25 000 \$;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'approuver les critères de sélection et de pondération suivants pour le mandat de services professionnels pour l'élaboration du plan directeur d'aménagement du centre-ville, à savoir :

-	Expérience de la firme soumissionnaire	25 points
-	Expérience du chargé de projet	25 points
-	Organisation de la firme	30 points
-	Méthodologie	15 points
-	Qualité de l'offre de service	5 points

Total 100 points

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0271

Approbation des critères – Acquisition et implantation d'un logiciel de gestion intégrée des documents (GID) – Dossier numéro 104/2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-080;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion intégrée des documents (GID);

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire le système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède 25 000 \$;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'approuver les critères de sélection et de pondération suivants pour le mandat de services professionnels pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion intégrée des documents (GID), à savoir :

-	Présentation de la firme soumissionnaire	5 points
-	Implantations similaires	25 points
-	Présentation de deux mandats	25 points
-	Compétence de l'équipe	15 points
-	Fonctionnalités	30 points

Total 100 points

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0272

Mouvements de main-d'œuvre – 2 mars au 4 juin 2018 – Embauche – Mme Annie Boileau, commis aux procédures, division cour municipale, Services juridiques – Embauche – M. Hamza El Zefri, technicien informatique, division informatique, Service des finances – Nomination – Mme Stéphanie Grégoire, secrétaire à la surveillance du territoire, Service de police

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-014, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser et de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 2 mars au 4 juin 2018, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus au long spécifié au sommaire numéro RH-2018-014 et ses annexes, pour valoir comme si au long récité; et

pour ce qui est du personnel régulier :

- 1. d'autoriser l'embauche de madame Annie Boileau au poste de commis aux procédures à la division cour municipale, le 10 avril 2018. Cette embauche vise à pourvoir le poste vacant à la suite à la nomination de madame Nathalie Lavoie. Madame Boileau devra compléter une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être réalisée à la satisfaction de la direction des Services juridiques;
- 2. d'autoriser l'embauche de monsieur Hamza El Zefri au poste de technicien informatique à la division informatique, le 10 avril 2018. Cette embauche vise à pourvoir le poste vacant à la suite de la réorganisation à la division informatique (réf. rapport RH-2017-025). Monsieur El Zefri devra compléter une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être réalisée à la satisfaction de la direction du Service des finances;
- 3. d'autoriser la nomination de madame Stéphanie Grégoire au poste de secrétaire à la surveillance du territoire au Service de police, le 4 juin 2018, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite de madame Linda Brochu. Madame Grégoire devra compléter une période de probation de 3 mois, laquelle devra être réalisée à la satisfaction de la direction du Service de police; et
- 4. afin de pourvoir le poste laissé vacant de façon temporaire de la technicienne juridique et perceptrice des amendes à la division cour municipale, il y aurait lieu d'autoriser la signature de la lettre d'entente jointe au sommaire numéro RH-2018-014.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 170-2018, en date du 5 avril 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0273 Nomination – Perceptrice des amendes – Mme Marie-Ève Giard

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-052, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE par le mouvement de main-d'œuvre du Service des ressources humaines et des communications, Mme Marie-Ève Giard est affectée temporairement au titre de technicienne juridique et perceptrice des amendes de la cour municipale de Granby, et ce, en date du 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 322 du *Code de procédure pénale*, chapitre C-25.1, prévoit que le ministre de la Justice désigne les personnes pouvant agir à titre de percepteur des amendes;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que Mme Marie-Ève Giard agisse à titre de perceptrice des amendes auprès de la cour municipale de la Ville de Granby pour le district de Bedford;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par le conseiller Robert Vincent

de demander au ministre de la Justice du Québec de désigner, conformément à l'article 322 du *Code de procédure pénale*, Mme Marie-Ève Giard à titre de perceptrice des amendes pour la cour municipale de Granby; et

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière à présenter la demande au ministère de la Justice du Québec et à signer tous les documents requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0274 Conditions de travail du personnel cadre policier – Modifications à la grille salariale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-013, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite ajuster le salaire du personnel cadre policier afin de tenir compte de la signature de la convention collective entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Granby qui couvre la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite promouvoir la relève du personnel cadre policier à même les policiers au service de la Ville et ainsi maintenir un écart minimal de plus ou moins 10 % entre le salaire du lieutenant syndiqué et le capitaine cadre;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par le conseiller Robert Vincent

de modifier la grille salariale du personnel cadre policier, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018 afin d'y prévoir les ajustements salariaux, laquelle grille salariale est jointe au sommaire numéro RH-2018-013.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0275

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-6, 24, rue Drummond, 2016-01107 et 2016-00239 – PIIA-8, 50, rue Young, 2018-0200 – PIIA-12, 700, rue Bernard, 2018-0151 – PIIA-12, 700, rue Bernard, 2018-0152 – PIIA-17, 98, rue Quévillon, 2018-0276 – PIIA-17, 98, rue Quévillon, 2018-0280 – PIIA-20, 129, rue du Mont-Brome, 2018-0270 – PIIA-20, 131, rue du Mont-Brome, 2018-0271 – PIIA-20, 288, rue du Mont-Saint-Grégoire, 2018-0143 – PIIA-22, 1010, rue Principale, 2017-2876 – PIIA-28, 322 à 328, rue John-Manners, 2018-0275 – PIIA-30, 135, rue Principale, 2018-0007 – PIIA-30, 137, rue Principale, 2018-0099 – PIIA-30, 247, rue Principale, 2018-0293 – PIIA-30, 249, rue Principale, 2018-0272

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-067;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues les 13 et 27 mars 2018 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-6	2016-01107 2016-00239	180327-13	24, rue Drummond	Modification
PIIA-8	2018-0200	180327-14	50, rue Young	Construction
PIIA-12	2018-0151	180313-12	700, rue Bernard	Construction
PIIA-12	2018-0152	180313-13	700, rue Bernard	Enseigne
PIIA-17	2018-0276	180327-15	98, rue Quévillon	Construction
PIIA-17	2018-0280	180327-16	98, rue Quévillon	Construction
PIIA-20	2018-0270	180327-17	129, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-0271	180327-18	131, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-0143	180313-14	288, rue du Mont-Saint-Grégoire	Construction
PIIA-22	2017-2876	180313-15	1010, rue Principale	Construction
PIIA-28	2018-0275	180327-19	322 à 328, rue John-Manners	Construction

PIIA-30	2018-0007	180327-20	135, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2018-0099	180313-16	137, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2018-0293	180327-21	247, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2018-0272	180327-22	249, rue Principale	Enseigne

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0276

Acceptation – Modification à la demande de plan projet de morcellement numéro 2015-80022 – 1038, rue Denison Ouest

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-064, transmettant la résolution numéro 180313-08 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, a déposé, le 16 février dernier, une demande de modification au plan projet de morcellement pour le 1038, rue Denison Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le tracé des rues a été modifié afin de satisfaire aux exigences relatives à la conservation d'un milieu humide dans la partie sud du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 180313-08, recommande la présente demande;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accepter la présente demande de modification au plan projet de morcellement pour l'immeuble situé au 1038, rue Denison Ouest, en référence au plan cadastral parcellaire préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21135 de ses minutes et GBY10101094 de son dossier en date du 15 février 2018 aux conditions suivantes :

- Que la contribution pour fins de parc soit versée en argent et en terrain pour le lot projeté portant le numéro 59, ayant une superficie d'environ 13 538 m²;
- Que le projet fasse l'objet d'une autorisation du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2);
- Consentir, pour les zones de compensation environnementale, une servitude réelle et perpétuelle avec intervention de la municipalité prohibant tout genre de construction, d'ouvrage ou de plantation, de même que toutes activités ou intervention pouvant avoir pour effet ou être susceptible de modifier directement ou indirectement les caractéristiques naturelles des zones;

- Soumettre des descriptions techniques préparées par un arpenteurgéomètre, incluant un plan général global et des plans spécifiques en format légal pour publication, identifiant les éléments suivants :
 - le fond servant avec la ou les parties de lot décrites comme étant des zones de compensation environnementale;
 - les cours d'eau, les milieux humides et les rives; et
 - le fond dominant.
- Compléter la publication de la servitude avant la délivrance du permis de lotissement; et
- Assumer les frais reliés à la préparation et à l'enregistrement de la servitude.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0277

Appui – Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) numéro 2018-80052 – 305, rue Narcisse-Morissette – Lot numéro 1 651 831, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-066, transmettant la résolution numéro 180313-10 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Émilie Martin-Ouellet, mandataire du propriétaire, a déposé le 13 février dernier, une demande visant à vendre une partie du lot numéro 1 651 831, CQ, d'une superficie de 15 675,6 mètres carrés, au propriétaire du lot adjacent numéro 1 651 192, CQ, et de procéder à l'identification du droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande n'affectera pas le potentiel agricole des propriétés visées;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 180313-10, recommande la présente demande;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'appuyer, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180313-10, la demande de Mme Émilie Martin-Ouellet, mandataire du propriétaire, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant la vente d'une partie du lot numéro 1 651 831, CQ, d'une superficie de 15 675,6 mètres carrés, au propriétaire du lot adjacent numéro 1 651 192, CQ.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0278

Autorisation – Demande d'exemption de cases de stationnement – 411 à 415, rue Saint-Vincent

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-069;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Alix, propriétaire, a formulé, le 28 février dernier, une demande de permis de construction afin de reconstruire une habitation trifamiliale isolée à la suite d'un incendie survenu le 18 septembre 2017 aux 411 à 415, rue Saint-Vincent;

CONSIDÉRANT le permis de démolition portant le numéro 2018-0203 délivré le 6 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de 464,5 mètres carrés bénéficie d'un droit acquis pour la construction d'une habitation trifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des 6 cases de stationnement requises excèderait 50 % de la superficie de la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage permet au conseil municipal d'exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement, toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme de 2 500 \$ par case;

CONSIDÉRANT QUE cette exemption est limitée à 30 % du nombre minimal requis selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage et que la présente demande représente 16,6 % du nombre minimal requis;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la présente demande visant l'exemption d'une (1) case de stationnement concernant l'immeuble situé aux 411 à 415, rue Saint-Vincent, moyennant le paiement d'une somme de 2 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0279

Autorisation – Demande d'exemption de cases de stationnement – Dooly's (604, rue Principale et 460 à 468, rue Desjardins Sud)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-055;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'exemption de cases de stationnement a été déposée le 20 juillet 2017 concernant le 604, rue Principale et 460 à 468, rue Desjardins Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble ne possède pas l'espace nécessaire pour répondre aux exigences en matière de stationnement;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2017-07-0691 et 2017-10-0890;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouveaux calculs de capacité, il manque vingtcinq (25) cases de stationnement pour combler le nombre de cases exigé; CONSIDÉRANT QUE l'article 120 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage permet au conseil municipal d'exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement pour toute personne qui en fait la demande, moyennant le paiement d'une somme de 2 500 \$ par case;

CONSIDÉRANT QUE cette exemption est limitée à 30 % du nombre minimal requis selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage et que la présente demande, incluant les dix-sept (17) cases préalablement exemptées, représente 28,8 % du nombre minimal requis;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la présente demande visant l'exemption de vingt-cinq (25) cases de stationnement concernant la propriété sise au 604, rue Principale et aux 460 à 468, rue Desjardins Sud, moyennant le paiement d'une somme de 2 500 \$ par case, totalisant un montant de 62 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0280

Comité de toponymie – Désignation de la Halte piétonnière des Générations – Station de pompage – Rue Denison Est – Sentier pédestre – Piste cyclable l'Estriade

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-054;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a procédé à l'étude d'un nom pour la halte nouvellement aménagée à l'est de la station de pompage situé sur la rue Denison Est, près du sentier pédestre et de la piste cyclable l'Estriade;

CONSIDÉRANT la décision du Comité de toponymie pour la désignation de cette halte;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de désigner ce lieu la Halte piétonnière des Générations.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0281

Décret de travaux – Intersection des rues Denison Ouest et Saint-Charles Sud – Feux sonores – Affectations budgétaires

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-041;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de décréter les travaux et d'autoriser le Service de la planification et de la gestion du territoire, ainsi que le Service des travaux publics, à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet de feu sonore à l'intersection des rues Denison Ouest et Saint-Charles Sud, le tout étant payable à même les fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 100-2018, en date du 26 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0282

Autorisation de signature – Prolongement des infrastructures municipales – Développement résidentiel Le Boisé Saint-Charles phase II (rues Gilles-Cadorette et Mitchell) – Entente relative à des travaux municipaux – 9261-5194 Québec inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-079;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la signature d'une entente relative à des travaux municipaux pour des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de voirie pour le prolongement des rues Gilles-Cadorette et Mitchell, représentant la phase II du projet Le Boisé Saint-Charles, avec le promoteur, 9261-5194 Québec inc., conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services exp. inc., dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 1 096 206,00 \$, taxes en sus.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0283

Autorisation de signature – Les Boisés Martel phase IX – Entente relative à des travaux municipaux – 9174-4466 Québec inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-080;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon

appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la signature d'une entente relative à des travaux municipaux pour des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de voirie pour le prolongement des rues Francis-Gilmour et Richard-Frost, représentant la phase IX des Boisés Martel, avec le promoteur 9174-4466 Québec inc., représenté par monsieur Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services exp. inc., dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 781 768,00 \$, taxes en sus; et

que cette entente soit conditionnelle à ce que cette section sans fondation de la rue Richard-Frost soit nivelée au besoin afin que la route soit en tout temps carrossable et que de l'abat poussière soit appliqué au besoin.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0284

Autorisation de signature – Renouvellement de la licence d'utilisation du progiciel GOcité – 2018-2019-2020-2021-2022

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-074;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale intervenue en 2012 s'est terminée le 15 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a reçu un projet de contrat pour la licence d'utilisation du progiciel GOcité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby, en tant que ville cliente, doit procéder à la signature de ladite licence d'utilisation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la signature du contrat de licence d'utilisation du progiciel GOcité, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, dont les coûts pour 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 sont, pour l'évolution annuelle, de 1 793,60 \$ plus taxes et pour l'entretien annuel, de 8 180,58 \$ plus taxes, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 159-2018, 001-2019, 001-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 4 avril 2018; et

d'autoriser M. Gabriel Bruneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, à signer tout document requis pour le contrat de licence d'utilisation du progiciel GOcité.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0285

Directive de changement – Plans et devis pour la réfection des réserves d'eau filtrée et distribuée – Contrat numéro 206/2016

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-058;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de poursuivre les travaux sans l'acceptation de cette directive de changement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accepter la directive de changement au contrat numéro 206/2016, concernant les services supplémentaires durant le mandat de surveillance des travaux, dans le cadre du projet de réparation partielle des réservoirs et le remplacement des vannes, le tout entraînant une dépense additionnelle de 5 900 \$, taxes en sus, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 150-2018, en date du 3 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0286

Directive de changements numéro 01 – Travaux de reconstruction des infrastructures municipales – Rues Vittie, Glen et Kent – Contrat numéro 159/2017 – T.G.C. inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-082;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accepter la directive de changements numéro 01 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission ainsi que des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 159/2017, le tout entraînant une économie de 67 865,43 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0287

Réception provisoire des travaux – Remplacement de vannes guillotines aux bassins d'aération – Station d'épuration des eaux usées – Contrat numéro 181/2016 – Nordmec construction inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-078;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter, en date du 22 novembre 2017, la réception provisoire des travaux de remplacement de vannes guillotines aux bassins d'aération à la station d'épuration de la Ville de Granby; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux suite au contrat numéro 181/2016 conclu entre la Ville de Granby et Nordmec construction inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0288

Réception définitive des travaux – Remplacement de 4 pompes de recirculation des boues – Station d'épuration des eaux usées – Contrat numéro 238/2015 – Nordmec construction inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-081;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accepter, en date du 8 juillet 2017, la réception définitive des travaux de remplacement de 4 pompes de recirculation des boues à la station d'épuration de la Ville de Granby; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux suite au contrat numéro 238/2015 conclu entre la Ville de Granby et Nordmec construction inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0289

Autorisation à soumettre une demande de modification d'une autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) – 1110, rue Arthur-Danis – Millet Plastique Canada inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-075;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet Usine Millet à Granby, le tout selon les plans et devis préparés par la firme St-Georges Structures et Civil inc. intitulés : « Millet Plastic Group – Nouvelle usine Granby, Qc, C000 à C400 émis pour permis rév. numéro 2 », en date du 16 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet Usine Millet Granby ne contrevient pas à la réglementation municipale de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QU'aucun ouvrage lié à la demande ne sera cédé à la Ville de Granby lorsque les travaux seront achevés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser la société Millet Plastique Canada inc. ou un représentant de son choix à présenter au MDDELCC les plans et devis préparés par la firme St-Georges Structures et Civil inc. intitulés : « Millet Plastic Group – Nouvelle usine Granby, Qc, C000 à C400 émis pour permis rév. numéro 2 » en date du 16 mars 2018, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) relativement aux travaux liés à la gestion des eaux pluviales du 1110, rue Arthur-Danis; et

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière à émettre et signer un certificat de la municipalité attestant que la Ville de Granby ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0290

Autorisation à soumettre une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) – Parkbridge Lifestyle Communities inc. (Camping l'Estrival) – Lot numéro 4 683 049, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-076;

CONSIDÉRANT la construction d'un traitement des eaux de lavage à contrecourant du camping l'Estrival et de l'application de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière à émettre et signer un certificat de la municipalité attestant que la Ville de Granby ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) relativement à la construction d'un traitement des eaux de lavage à contre-courant du camping l'Estrival, soit pour le lot numéro 4 683 049, CQ.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0291

Autorisation à soumettre une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) – Hydro-Québec – 700, rue Georges-Cros – Cour d'entreposage

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-077;

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro-Québec pour l'exploitation d'une cour d'entreposage de poteaux de bois traité, située au 700, rue Georges-Cros et de l'application de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière à émettre et signer un certificat de la municipalité attestant que la Ville de Granby ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) relativement à l'exploitation d'une cour d'entreposage de poteaux de bois traité, située au 700, rue Georges-Cros.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0292

Renouvellement pour 2018 et 2019 – Participation à un projet de recherche développé par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) pour le contrôle biologique de l'agrile du frêne – Institut Armand-Frappier – Ressources naturelles Canada – Parc Daniel-Johnson

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-056;

CONSIDÉRANT la présence d'un grand nombre de frênes dans le parc Daniel-Johnson;

CONSIDÉRANT la fréquentation élevée du parc par les citoyennes et les citoyens, ainsi que les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE les outils développés pour lutter contre cet insecte s'avèrent actuellement insuffisants pour stopper les effets destructeurs de l'agrile;

CONSIDÉRANT QUE la méthode de contrôle biologique de l'agrile du frêne, développée par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Institut Armand Frappier s'avère prometteuse;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le Comité environnement lors de la réunion du 15 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE la première année de l'étude réalisée en 2017 a permis de constater l'efficacité des pièges, mais qu'il demeure des étapes à effectuer afin d'optimiser le protocole d'action du produit;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'approuver la participation de la Ville au programme de recherche du contrôle biologique de l'agrile du frêne développé par l'INRS – Institut Armand-Frappier et Ressources naturelles Canada au parc Daniel Johnson, au coût de 12 228 \$ pour 2018 (plus taxes), renouvelable pour l'année 2019, en y indexant le budget selon l'indice des prix à la consommation au 30 août, affiché sur le site de Statistiques Canada (région de Montréal), le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 127-2018 et 001-2019, en date du 15 mars 2018;

de prélever le montant dans le PTI Plan d'action pour contrer l'agrile du frêne; et

d'autoriser M. Serge Drolet, coordonnateur de la division environnement ou M. Gabriel Bruneau, directeur, tous deux du Service de la planification et de la gestion du territoire, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0293

Club d'avion modèle de Granby – Demande annuelle d'utilisation du terrain – 1200, boulevard Industriel

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-021;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'avion modèle de Granby utilise le terrain au 1200, boulevard Industriel depuis 2003 pour ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'avion modèle de Granby a des activités à l'année;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'avion modèle de Granby doit présenter une demande d'utilisation chaque année avant le 30 avril;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, avec un préavis de trente (30) jours, pourra reprendre possession du terrain ainsi prêté;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser le Club d'avion modèle de Granby à utiliser le terrain au 1200, boulevard Industriel pour la saison d'activités extérieures 2018; et

d'autoriser les heures d'activités suivantes :

- tous les jours, entre 9h et 21h;
- lors d'événements spéciaux, entre 9h et 22h30.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0294

Centre national de cyclisme de Bromont – Contre la montre THULE de Granby – 5 mai 2018 – Parc industriel

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la tenue de l'événement Contre la montre THULE de Granby, le 5 mai 2018 de 9h à 18h, dans les rues du parc industriel et les chemins environnants, selon le trajet établi; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de l'événement, et ce, jusqu'à un montant maximal de 2 700 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 148-2018, en date du 27 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0295

Fibrose kystique Canada – Marche pour faire de la fibrose kystique de l'histoire ancienne – 27 mai 2018 – Parc Terry-Fox

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la tenue de la Marche pour faire de la fibrose kystique de l'histoire ancienne, le 27 mai 2018 entre 7h et 14h30 au parc Terry-Fox;

d'autoriser l'utilisation du parc Terry-Fox et des sentiers du boisé Terry-Fox à ces fins en tenant compte des recommandations du Service de police aux participants; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette marche, et ce, jusqu'à un montant maximal de 550 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 147-2018, en date du 27 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0296

Grand Défi de Granby - Aide financière - 2018-2019-2020 - Granby Multi-**Sports**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-019;

CONSIDÉRANT QU'il existe un protocole d'entente entre la Ville et Granby Multi-Sports (GMS);

CONSIDÉRANT QU'à l'article 7.1 du protocole d'entente entre GMS et la Ville de Granby, le montant de l'aide financière est indiqué pour l'organisation du Grand Défi de Granby pour les années 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une aide financière pour le Grand Défi de Granby, et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, le Grand Défi de Granby attire plus de 1 000 participants et visiteurs;

CONSIDÉRANT l'objectif du Grand Défi de Granby de faire la promotion des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT l'engagement de nombreux bénévoles au succès de cet événement;

Après étude et considération :

Il est: proposé par le conseiller Stéphane Giard appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder une aide financière annuelle de 5 125 \$ pour l'organisation du Grand Défi de Granby pour l'année 2018, lequel montant sera indexé de 2,5 % pour les années 2019 et 2020, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 158-2018, 001-2019 et 001-2020, en date du 4 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0297

Grand Défi de Granby – 27 mai 2018 – Parc Daniel-Johnson

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-017;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Granby de faire la promotion de saines habitudes de vie dont la pratique de l'activité physique;

Après étude et considération :

Il est: proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson pour la présentation de l'événement Grand Défi de Granby, le 27 mai 2018, entre 6h et 17h, incluant le montage et démontage du matériel;

d'autoriser l'utilisation des rues selon les différents trajets disponibles pour l'événement; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation du Grand Défi de Granby, et ce, jusqu'à un montant maximal de 8 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 138-2018, en date du 27 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0298

Fête de la Rivière – Édition 2018 – Vie culturelle et communautaire de Granby – 12 mai 2018 – Parc Daniel-Johnson

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-024;

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement Fête de la Rivière, organisée par l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby, le 12 mai 2018, au parc Daniel-Johnson, entre 9h et 15h;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson le 12 mai 2018 pour la présentation de l'événement Fête de la Rivière, entre 9h et 15h; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires pour la tenue de cette activité, et ce, jusqu'à un montant maximal de 1 300 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 155-2018, en date du 3 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0299

Ferme Héritage Miner – Jardins – Mandat à Vie culturelle et communautaire de Granby – Été 2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-025;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population pour le développement de l'agriculture urbaine:

CONSIDÉRANT l'intérêt du groupe de citoyens « Demain Granby » pour le maintien du jardin collectif de la Ferme Héritage Miner (FHM) et sa volonté de contribuer à développer de nouvelles sources de financement;

CONSIDÉRANT les investissements de la Ville et l'expertise du jardinier développée à ce jour dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise du jardinier servira également au bon fonctionnement et au développement des autres jardins collectifs sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR) déposera son rapport d'orientation de la FHM en mai prochain et que, d'ici là, des actions doivent être entreprises pour la préparation du jardin de la FHM pour sa mise en œuvre à l'été 2018;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par Vie culturelle et communautaire (VCC) au cours des dernières années pour la gestion de jardins collectifs;

CONSIDÉRANT la volonté de développer un volet formation en matière de permaculture ou autre sujet connexe à l'agriculture urbaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité communautaire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accorder à VCC le mandat de gérer le jardin de la Ferme Héritage Miner;

d'accorder à VCC le mandat de développer le volet formation en matière de permaculture ou autre sujet connexe à l'agriculture urbaine en collaboration avec le groupe « Demain Granby »; et

d'accorder à VCC une aide financière de 12 000 \$ pour la gestion du jardin FHM pour l'été 2018, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 171-2018, en date du 6 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0300

Avis de motion – Règlement décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur la rue Lyman, de la rue Mountain au Golf Miner, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 311 500 \$

CONSIDÉRANT un projet de règlement décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur la rue Lyman, de la rue Mountain au Golf Miner, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 311 500 \$, présenté lors du présent avis de motion;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur la rue Lyman, de la rue Mountain au Golf Miner, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 311 500 \$.

2018-04-0301

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin de préciser certaines règles pour le paiement des réclamations et pour déléguer au trésorier le pouvoir d'adjuger les contrats de financement et modifiant le Règlement numéro 0026-2007 concernant la délégation du pouvoir de former les comités de sélection pour la fourniture de services professionnels pour permettre la nomination de salariés

CONSIDÉRANT un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats et modifiant le Règlement numéro 0026-2007 concernant la délégation du pouvoir de former les comités de sélection pour la fourniture de services professionnels, présenté lors du présent avis de motion;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin de préciser certaines règles pour le paiement des réclamations et

pour déléguer au trésorier le pouvoir d'adjuger les contrats de financement et modifiant le Règlement numéro 0026-2007 concernant la délégation du pouvoir de former les comités de sélection pour la fourniture de services professionnels pour permettre la nomination de salariés.

2018-04-0302

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant l'entretien de l'emprise et des entrées charretières, l'interdiction de pêche au réservoir Lemieux, les embarcations à moteur, la garde pour chiens, la présence des chiens sur le trottoir au parc Victoria, l'affichage sur les places et endroits publics, la neige et la glace dans les cours d'eau, la gestion des eaux pluviales ainsi que l'ajustement d'une pénalité pour le non-respect des pouvoirs de visite des immeubles

CONSIDÉRANT un projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007, présenté lors du présent avis de motion;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant l'entretien de l'emprise et des entrées charretières, l'interdiction de pêche au réservoir Lemieux, les embarcations à moteur, la garde pour chiens, la présence des chiens sur le trottoir au parc Victoria, l'affichage sur les places et endroits publics, la neige et la glace dans les cours d'eau, la gestion des eaux pluviales ainsi que l'ajustement d'une pénalité pour le non-respect des pouvoirs de visite des immeubles.

2018-04-0303

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter la classe d'usages « Ccan » aux usages du groupe commercial « C », de remplacer la classe d'usages « Imar » par la classe d'usages « Ican », de préciser les zones où la vente de cannabis et de produits dérivés est autorisée, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone commerciale EG04C, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone industrielle JG02I et de préciser les zones où la production et la transformation de cannabis sont autorisées

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP06-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, présenté lors du présent avis de motion:

La conseillère Denyse Tremblay donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter la classe d'usages « Ccan » aux usages du groupe commercial « C », de remplacer la classe d'usages « Imar » par la classe d'usages « Ican », de préciser les zones où la vente de cannabis et de produits dérivés est autorisée, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone commerciale EG04C, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone industrielle JG02I et de préciser les zones où la production et la transformation de cannabis sont autorisées.

2018-04-0304

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP06-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter la classe d'usages « Ccan » aux usages du groupe commercial « C », de remplacer la classe d'usages « Imar » par la classe d'usages « Ican », de préciser les zones où la vente de cannabis et de produits dérivés est autorisée, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone commerciale EG04C, de retirer la classe d'usages « Imar » des

usages autorisés dans la zone industrielle JG02l et de préciser les zones où la production et la transformation de cannabis sont autorisées

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP06-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, présenté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le premier projet de règlement numéro PP06-2018, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP06-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter la classe d'usages « Ccan » aux usages du groupe commercial « C », de remplacer la classe d'usages « Imar » par la classe d'usages « Ican », de préciser les zones où la vente de cannabis et de produits dérivés est autorisée, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone commerciale EG04C, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone industrielle JG02I et de préciser les zones où la production et la transformation de cannabis sont autorisées », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le mercredi 25 avril 2018, à 18h30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0305

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les toits plats et les bâtiments de quatre étages dans la zone résidentielle GH02R ainsi que d'en modifier les limites et d'autoriser la vente, l'exposition et la mécanique de véhicule de 3 000 kg et plus dans la zone commerciale EG02C

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP07-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, présenté lors du présent avis de motion:

Le conseiller Stéphane Giard donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les toits plats et les bâtiments de quatre étages dans la zone résidentielle GH02R ainsi que d'en modifier les limites et d'autoriser la vente, l'exposition et la mécanique de véhicule de 3 000 kg et plus dans la zone commerciale EG02C.

2018-04-0306

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP07-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les toits plats et les bâtiments de quatre étages dans la zone résidentielle GH02R ainsi que d'en modifier les limites et d'autoriser la vente, l'exposition et la mécanique de véhicule de 3 000 kg et plus dans la zone commerciale EG02C

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP07-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, présenté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le premier projet de règlement numéro PP07-2018, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP07-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les toits plats et les bâtiments de quatre étages dans la zone résidentielle GH02R ainsi que d'en modifier les limites et d'autoriser la vente, l'exposition et la mécanique de véhicule de 3 000 kg et plus dans la zone commerciale EG02C », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le mercredi 25 avril 2018, à 18h30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0307

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP03-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de remplacer à la classe d'usages « lali » l'usage « industrie d'équarrissage » par l'usage « industrie du conditionnement de la viande », de remplacer à la classe d'usages « Iprim » l'usage « industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande » par l'usage « industrie de l'abattage et de l'équarrissage », de préciser les cas où l'abattage d'arbres est autorisé en zones urbaines, d'ajuster les limites des zones résidentielles IJ21R et IJ22R, d'autoriser les services d'extermination et de désinfection dans la zone commerciale GJ12C et d'autoriser les services d'entretien ménager sans entreposage extérieur dans la zone commerciale EK09C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP03-2018

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP03-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 21 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP03-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de remplacer à la classe d'usages « lali » l'usage « industrie d'équarrissage » par l'usage « industrie du conditionnement de la viande », de remplacer à la classe d'usages « Iprim » l'usage « industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande » par l'usage « industrie de l'abattage et de l'équarrissage », de préciser les cas où l'abattage d'arbres est autorisé en zones urbaines, d'ajuster les limites des zones résidentielles IJ21R et IJ22R, d'autoriser les services d'extermination et de désinfection dans la zone commerciale GJ12C et d'autoriser les services d'entretien ménager sans entreposage extérieur dans la zone commerciale EK09C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP03-2018 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mars 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP03-2018 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0308

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP04-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier la définition d'« *Enseigne* », d'ajouter la définition de « *Structure décorative ludique* » et d'établir les dispositions relatives aux structures décoratives ludiques, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP04-2018

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP04-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 21 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP04-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier la définition d'« *Enseigne* », d'ajouter la définition de « *Structure décorative ludique* » et d'établir les dispositions relatives aux structures décoratives ludiques, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP04-2018 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mars 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP04-2018 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0309

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption – Règlement (avec modifications) numéro 0746-2018 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de façon à assujettir les structures décoratives ludiques à la délivrance d'un certificat d'autorisation, à prévoir les documents exigés pour l'installation d'une structure décorative ludique, à revoir les critères et objectifs du PIIA-31 et à créer le regroupement PIIA-33, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP05-2018

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP05-2018 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), adopté et présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018:

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 21 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon

appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 0746-2018 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de façon à assujettir les structures décoratives ludiques à la délivrance d'un certificat d'autorisation, à prévoir les documents exigés pour l'installation d'une structure décorative ludique, à revoir les critères

et objectifs du PIIA-31 et à créer le regroupement PIIA-33, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP05-2018 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 mars 2018, soit adopté avec les modifications suivantes, à savoir :

- Supprimer, à l'article 2.1, les mots « de plus de 2 m »;
- Modifier, à l'article 5.3, le texte du paragraphe 2°, sous-paragraphe a), point i.:
- Modifier, à l'article 5.3, le texte du paragraphe 2°, sous-paragraphe a), point iv.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mars 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP05-2018, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0310

Adoption – Règlement numéro 0747-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique

CONSIDÉRANT le projet de règlement visant à accorder une subvention pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique, présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0747-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 mars 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0311

Adoption – Règlement numéro 0748-2018 modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier l'article 7 intitulé « pesticides à faible impact », de demander aux entrepreneurs une preuve écrite de la police d'assurance responsabilité civile et professionnelle, de clarifier la possession en tout temps des permis et enregistrements par toute personne qui procède à l'application des produits, de modifier les exigences concernant le type d'affichette à apposer et afin de remplacer les termes « Service de l'urbanisme » par les termes « Service de la planification et de la gestion du territoire » et de supprimer les termes « Services techniques »

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais, présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0748-2018 modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier l'article 7 intitulé « pesticides à faible impact », de demander aux entrepreneurs une preuve écrite de la police d'assurance responsabilité civile et professionnelle, de clarifier la possession en tout temps des permis et enregistrements par toute personne qui procède à l'application des produits, de modifier les exigences concernant le type d'affichette à apposer et afin de remplacer les termes « Service de l'urbanisme » par les termes « Service de la planification et de la gestion du territoire » et de supprimer les termes « Services techniques » », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 mars 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0312

Adoption – Règlement numéro 0749-2018 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 régissant les structures décoratives ludiques sur la propriété municipale, visant l'article 190.1 concernant le permis spécial de circulation et l'article 393 concernant la gestion des eaux pluviales, de modifier l'annexe 22 concernant les devis de creusement et visant les pénalités particulières relativement au contrôle des chiens

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007, présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0749-2018 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 régissant les structures décoratives ludiques sur la propriété municipale, visant l'article 190.1 concernant le permis spécial de circulation et l'article 393 concernant la gestion des eaux pluviales, de modifier l'annexe 22 concernant les devis de creusement et visant les pénalités particulières relativement au contrôle des chiens », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 mars 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0313

Adoption – Règlement numéro 0750-2018 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « G » concernant l'interdiction de virage à droite à un feu rouge à l'intersection des rues Saint-Charles Sud et Denison Ouest, de modifier l'annexe « H » en vue de prévoir la pose de panneaux de signalisation à l'intersection des rues Fernandel et Delorme ainsi qu'à l'intersection des rues Principale et Johnson et de modifier l'annexe « K » en vue de prévoir l'enlèvement de feux de circulation à l'intersection des rues Principale et Johnson

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique, présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0750-2018 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « G » concernant l'interdiction de virage à droite à un feu rouge à l'intersection des rues Saint-Charles Sud et Denison Ouest, de modifier l'annexe « H » en vue de prévoir la pose de panneaux de signalisation à l'intersection des rues Fernandel et Delorme ainsi qu'à l'intersection des rues Principale et Johnson et de modifier l'annexe « K » en vue de prévoir l'enlèvement de feux de circulation à l'intersection des rues Principale et Johnson », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 mars 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0314

Adoption – Règlement numéro 0751-2018 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats de façon à y assujettir les structures décoratives ludiques

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats, présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé: « Règlement numéro 0751-2018 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats de façon à y assujettir les structures décoratives ludiques », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 mars 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-0315

Deuxième période de questions des citoyens

1. M. Pierre-Albert Morin

- M. Pierre-Albert Morin, 445, rue Irwin, dit ne pas comprendre la décision rendue concernant le point 6.4.2. à l'effet de refuser la réduction de la vitesse entre les boulevards Industriel et Fortin, sur la rue Simonds Sud, et trouve que c'est illogique de ne pas réduire la vitesse à cet endroit puisque c'est dangereux. M. le Maire explique les raisons de la décision.
- M. Morin fait référence à la célébration qui a eu lieu au Palace de Granby hier pour la reconnaissance des bénévoles et remercie l'organisme Vie culturelle et communautaire (VCC), ainsi que les autres partenaires, et les félicite.
- M. Morin demande quelle est la distance sur la rue Principale qui sera touchée par le plan de revitalisation du centre-ville, ce à quoi M. le Maire explique que le plan total débute de la rue Dufferin jusqu'à la rue Brébeuf.
- M. Morin réitère son invitation à tous les citoyens intéressés à faire partie du futur conseil de quartier numéro 5 et de le contacter à cet effet.

2. M. René-Jean Fournier

M. René-Jean Fournier, rue Denison Ouest, fait référence à un article paru dans le journal *La Voix de l'Est*, à l'effet d'être sensibilisé à une consultation publique, à savoir si la Ville de Granby conserve la sécurité publique entièrement aux frais des citoyens, comparativement à d'autres municipalités, dont les frais sont entièrement financés. M. Fournier demande les coûts afférents à notre service de police municipal, ce à quoi M. le Maire répond et ajoute qu'il a eu une rencontre avec le ministre, M. Coiteux, le maire de St-Jean-sur-Richelieu, ainsi que celui de St-Jérôme, afin d'obtenir la position du ministre des Affaires municipales dans ce dossier. M. le Maire informe M. Fournier de la teneur des discussions lors de cette rencontre.

M. Fournier fait mention du fait qu'il n'y aurait aucun représentant de la Ville de Granby qui siège au sein du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (CIUSSS) et trouve cela anormal, ce à quoi M. le Maire répond que depuis plus d'un (1) an, la Ville a soumis une très bonne candidature afin d'avoir un membre votant au sein du conseil d'administration, mais que pour le moment, c'est seulement à titre d'observatrice, donc aucun vote.

M. Fournier poursuit en faisant la remarque que selon lui, la période de questions devrait être réservée à des questions et non pas une période de dialogue.

3. M. Stéphane Pollender

M. Stéphane Pollender, 1172, rue Bousquet, demande s'il y a une date en particulier pour le début des travaux concernant la réfection de l'intersection de la Route 139 et de la rue Cowie, ce à quoi M. le Maire répond que le tout débutera cet automne. M. Pollender se demande si la Ville a pensé, à la suite de ces travaux, à réaménager les feux de circulation, dont l'intersection des rues Saint-Jacques et Cowie, puisque selon lui, l'achalandage sera différent, dont un passage pour les vélos et les piétons, ce à quoi M. le Maire répond qu'il n'y aura pas un si grand impact sur la fluidité à la suite de ces travaux.

4. M. Lionel Maltère

M. Lionel Maltère, 402, boulevard Boivin, mentionne qu'il approuve la décision du conseil municipal concernant les jardins de la Ferme Héritage Miner (FHM). Toutefois, il demande à qui il doit s'adresser afin d'obtenir les informations concernant les personnes qui ont fait parvenir des courriels haineux à son égard. M. le Maire croit que cela n'apporterait rien. M. Robert Riel remercie M. Maltère de tout ce qu'il a fait durant les dernières années concernant les quelque deux cents (200) jardins.

2018-04-0316	Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de lever la séance. Il est 21h30.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

Me Julie Bertrand, greffière adjointe